DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

Objet:

Référence : 2024 / 6 / 1

TARIF SORTIE DANS L'AVESNOIS LE 21 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
10 Octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE
10 Octobre 2024

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL: 23

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 19

VOTANTS: 21

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 059-215901463-20241016-20240601-DE

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Seize Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ DEMOYER Pascaline. DESROUSSEAUX Patricia. **DUBOIS** Laurent, GHESQUIERE Didier, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène. REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent(e)s: M. LLANES David – Mme LOUNICI Bérengère

A été nommé secrétaire : M. DUBOIS Laurent

L'Assemblée est informée qu'une sortie dans l'Avesnois est organisée le Jeudi 21 Novembre 2024.

Au programme de cette journée :

- Visite d'une fromagerie à Maroilles
- Repas à Le Quesnoy
- Visite d'une brasserie / distillerie à Le Quesnov

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + repas + visites : 45 euros par participant

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

Page

Paraphe P2